

Parc national de Port Cros

Orientation 2.7 Préserver les milieux marins

[...]

La juxtaposition entre milieux profonds et milieux de faible profondeur conditionne la présence d'un nombre important d'espèces de mammifères marins côtiers et d'eau profonde susceptibles d'être affectés par les perturbations sonores et les pollutions. La charte porte donc une attention particulière à la prévention des pollutions et aux impacts des activités sur cet espace. Les habitats imbriqués d'herbier de posidonie, de forêts de macroalgues et de roches coralligènes présentent un dynamisme écologique et une biodiversité particulièrement riches. La charte vise aussi à préserver leur productivité biologique par une bonne adaptation des conditions d'accès par les plongeurs et par une organisation du mouillage plaisancier.

[...]

6 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres p
[...]	[...]	[...]	[...]
<p>2.7.2 Améliorer la qualité des eaux côtières en limitant les contaminants (rejets d'eaux usées, stations d'épuration, ...) et les déchets (apports telluriques) dans le milieu marin.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition de connaissances • Mise en oeuvre de la directive cadre stratégie pour le milieu marin 	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise d'ouvrage • Information /Sensibilisation et Communication auprès des usagers 	<ul style="list-style-type: none"> • Intercommunalités TPM (Assainissement contrats de baie), • Agence de l'eau R • Syndicats • SAGE Gapeau • Autorités portuaires • UPACA, FIN • CG83 • Commission de l'A RAMOGE
[...]	[...]	[...]	[...]

Référence ID de l'article : #4655

Auteur : Salamatou SEYDOU

Parc national de Port Cros

Dernière mise à jour : 2016-09-12 11:30